



CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distr: Generale

UNEP/CMS/GOR-MOP1/Doc.5
Rev.1
21 novembre 2008

Français
Original: Anglais

PREMIERE REUNION DES PARTIES DE L' ACCORD
POUR LA CONSERVATION DES GORILLES ET
LEURS HABITATS
Rome, Italie, 29 novembre 2008

RAPPORT DU SECRETARIAT

(Secrétariats de la CMS et du GRASP)

Conformément à l'article VII (h) le Secrétariat de la Convention, agissant en qualité de Secrétariat de l'Accord, a établi le rapport qui suit pour la première session ordinaire de la Réunion des Parties à l'Accord. Le Secrétariat de la Convention s'est occupé de l'Accord depuis sa négociation en Octobre 2007, puis son entrée en vigueur le 1^{er} Juin 2008, jusqu'à l'actuelle Réunion des Parties.

Le Plan d'Action de l' Accord Gorille

Dans le cadre de l'Accord Gorille de la CMS, en vertu des dispositions de l'article VIII, le Secrétariat de la CMS, en collaboration avec les Etats des aires de répartition et des experts internationaux, a mis au point un Plan d'Action au cours de l'année 2008. Les plans d'action (un pour chacun des quatre taxons) doivent être l'objectif principal du, et devraient être adopté par la première réunion des Etats des aires de répartition, qui se tiendra juste avant la neuvième Conférence des Parties CMS. Cette réunion sera accueillie par l'Italie.

Les premiers projets concernant ces plans d'action ont été mis à disposition en ligne, dès juin 2007, sur le site Web de la Convention sur les espèces migratrices à l'adresse suivante: <http://www.sciencesnaturelles.be/science/projects/gorilla>. Des cartes, des rapports sur le statut des populations de gorilles et les populations prioritaires peuvent également être consultés ou téléchargés pour chaque taxon.

Tous les experts ont été invités à contribuer à l'élaboration de ces plans d'action. Un gorille "wiki" dédié aux gorilles (www.gorillawiki.org) a été développé. Il permet un accès facile pour des commentaires, des propositions, des suggestions ou des modifications aux plans d'action par tous les utilisateurs enregistrés. Nous avons l'intention de laisser le wiki ouvert, y compris pour les mises à jour ou les modifications apportées par la première Réunion des Parties, car nous considérons les Plans d'Action comme des documents dynamiques dont le développement devrait se poursuivre. C'est une approche relativement expérimentale, mais après mûre réflexion cela nous semble être la méthode optimale tant pour l'installation d'un dialogue multi-latérale entre les Etats des aires de répartition, qui vont finalement s'engager eux-mêmes lorsque le plan d'action sera accepté comme une résolution à la première Réunion des Parties, que pour permettre aux principaux organismes et personnes travaillant pour la conservation des gorilles de donner une contribution inestimable au processus. Cela, bien sûr, doit se faire à la fois en anglais et en français, les langues officielles de l'Accord pour la

protection des gorilles.

Année de la protection des gorilles 2009

L'année prochaine, 2009 est officiellement l'Année des gorilles, qui est appuyé par le PNUE et l'UNESCO dans le cadre du partenariat avec le GRASP. Le troisième partenaire de la campagne est WAZA, l'Association mondiale des zoos et aquariums, et le Dr Jane Goodall est la présidente d'honneur de la campagne. Le Secrétariat espère répéter et même dépasser les succès de l'Année du Dauphin (2007-2008). Un site Web est déjà en ligne et l'expansion constante: L'adresse n'est www.yog2009.org. Le site est conçu comme une plate-forme pour permettre aux visiteurs (à la suite de l'enregistrement avec la CMS) pour écrire des articles, ou annoncer des événements et des publications qui devraient faire partie de l'Année de la protection des gorilles. Comme la mise en œuvre de l'Accord sur les CMS gorilles est le principal objectif de la campagne, nous nous efforçons non seulement de sensibiliser le public, mais permettra également aux organismes et personnes déjà actives dans la conservation des gorilles de réseau et d'en tirer davantage le public et les pairs à l'attention de leurs projets respectifs. Une liste des projets prioritaires tirés de plans d'action seront affichés sur le site web dédié et pour permettre des dons en ligne.

La campagne s'inscrit dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au développement durable et le secrétariat de la CMS est le point focal désigné. Nous désirons vivement encourager les organisations à s'impliquer et attendons avec intérêt la campagne de développement de cette campagne. Le lancement officiel est prévu pour le 1er Décembre par SAS le Prince Albert II de Monaco à la neuvième réunion des Parties à la CMS (1-5 Décembre 2008), à Rome, Italie.

Rapport du dépositaire

Deux Etats de l'aire, la République du Congo et la République centrafricaine, ont signé l'Accord Gorilla, le 26 Octobre 2007, après la réunion de négociation à Paris. En Mars 2008, le Secrétariat a eu le plaisir d'annoncer une troisième signature, celle du Nigéria, ce qui a permis à l'Accord d'entrer en vigueur le 1 Juin 2008, conformément à l'Article XIV de l'accord. Le dernier jour d'ouverture à la signature, le 25 avril 2008, deux nouvelles signatures ont été faites par le Rwanda et la République démocratique du Congo. Cela a porté le total à cinq signatures sans réserve.

Le Gabon est devenu le premier État de l'Aire de répartition à adhérer à l'Accord en août 2008 par le biais d'un instrument d'adhésion, et qualifie donc en tant que Partie pour la première réunion des Parties.

Le Secrétariat a informé tous les Etats de l'aire du processus juridique ci-dessus et a également enregistré l'entrée en vigueur de l'Accord auprès du Secrétaire général des Nations unies à New York.

Liaison avec d'autres organismes

Afin de réaliser l'idéal de partenariats et de réseaux, la CMS a organisé une réunion avec l'actuel animateur du bassin du Congo de partenariats en foresterie, le ministère allemand de la coopération et de développement économiques et le secrétariat de la survie des grands singes de partenariat (GRASP - www.unep.org/GRASP), d'explorer d'autres possibilités de coopération. Le secrétariat de la CMS est heureux d'être un organisme membre du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC).

Grâce à l'élaboration des plans d'action de l'Accord, de nombreux liens et des contacts ont été noués avec les principales ONG impliquées dans la conservation des gorilles.

L'administration et la coordination de l'Accord pour la protection des gorilles ont été confiés aux termes de l'Accord, au Secrétariat de la CMS et au Secrétariat de GRASP. Le Secrétariat a organisé la participation des points focaux de GRASP et de l'Accord gorilles des pays de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) à un atelier de la Convention sur la diversité biologique (CDB) sur les stratégies et plans d'actions. Cet atelier s'est tenu à Limbe, au Cameroun en Septembre 2008. Au moment où le présent document était rédigé, le Secrétariat de la CMS était en train de négocier les termes d'un mémorandum de coopération avec la COMIFAC.

La CMS a signé un protocole d'entente avec l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), en Mai 2008. Son but est de faciliter la coopération entre les deux organismes, notamment en renforçant la coopération entre les Etats des aires de répartition pour la conservation et l'exploitation durable des espèces migratrices et en encourageant les gouvernements membres à intégrer les besoins particuliers des espèces migratrices dans leurs stratégies nationales, leurs plans ou programmes.

En outre, à l'UNESCO, au 3ème Congrès mondial des réserves de biosphère, à Madrid, en Février 2008, un protocole d'accord a été signé entre le Rwanda, la République démocratique du Congo et l'Ouganda, sur le développement futur d'une tripartite Réserve de biosphère transfrontière, avec pour but notamment la conservation des gorilles de montagne et de leurs habitats. Cette initiative est bien sûr de la plus haute importance pour la préservation des gorilles de montagne, et, en tant que telle, elle s'appuie sur les accords existants entre les trois pays, tels que la Déclaration de Goma (2005) et le Plan stratégique transfrontière (2006). Il renforce les engagements pris dans le cadre de l'accord des gorilles, et il sera sans aucun doute constituer un élément important de la mise en œuvre de la CMS Gorilla plan d'action.

Perspectives d'avenir ...

L'Accord CMS Gorilla doit aller de l'avant. Son développement et son succès dépendront beaucoup de la participation de l'ensemble du réseau de personnes et d'organismes qui jouent un rôle dans la conservation des gorilles. Il s'agit à la fois les Etats des aires de répartition et aussi des personnes et organismes concernés par la conservation des gorilles, ou dont le travail influe sur les populations de gorilles et de leurs habitats. La CMS attend spécifiquement à l'intention des gouvernements et des organismes, et des partenariats de ceux-ci, de parrainer et de promouvoir l'Accord sur la conservation des gorilles et de leurs habitats, aux niveaux national et international. A cet égard, La CMS est heureuse d'avoir déjà reçu des signaux forts de l'Allemagne et de l'Italie. Nous tenons également à souligner le généreux soutien, dans l'élaboration de l'Accord, de la France, de Monaco et du Royaume-Uni, et des partenaires non gouvernementaux, telles que l'Association mondiale des zoos et des aquariums.

En outre, le plan d'action, l'une des plus importantes questions à traiter au cours de cette première Réunion des Parties, sera discuté la question du financement de l'accord. Le Secrétariat présentera un budget prévisionnel pour la période 2009-11. Il est à espérer que cela peut être financé par des contributions des Etats des aires de répartition et des contributions des pays donateurs et les organisations régionales d'intégration économique (par exemple l'Union européenne), et également des contributions supplémentaires des organisations, y compris le secteur privé, ainsi que des fonds recueillis par la campagne

«Année de la protection des gorilles et des contributions en nature.